



# Élections aux commissions administratives paritaires des professeurs d'EPS et des chargés d'enseignement d'EPS

## Résister, revendiquer, reconquérir

Je vote FO pour défendre mon statut de professeur d'EPS  
et élire des représentants qui défendront avec détermination mes droits et mon statut national.

### Alerte sur ma carrière et mon salaire !

La réforme Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations (PPCR) censée revaloriser les personnels et reconnaître leur investissement ralentit en réalité ma carrière. Mes 10 premières années se déroulent désormais au rythme le plus lent et il me faudra au mieux 24 ans, au lieu de 20, pour atteindre le 11<sup>ème</sup> échelon.

PPCR subordonne ma carrière à une évaluation subjective par compétences et à un avis rectoral définitif. La classe exceptionnelle est réservée à une infime minorité ayant pour la plupart exercé des fonctions particulières.

Le gel de la valeur du point d'indice et l'augmentation de la retenue pour pension civile font que, à échelon équivalent, l'écrasante majorité des professeurs d'EPS gagnera moins en 2020 qu'en 2010.

#### Je vote FO pour reconquérir

- un avancement d'échelon au rythme de l'ancien grand choix,
- une notation chiffrée progressive, encadrée par des grilles nationales, des inspections pédagogiques régulières par des IA-IPR de ma discipline,
- l'augmentation immédiate de 16% de la valeur du point d'indice pour compenser les pertes de pouvoir d'achat accumulées depuis 2000,
- l'accès de tous les professeurs d'EPS à la hors-échelle A avant leur départ à la retraite.

### Alerte sur mes conditions et mon temps de travail !

A cause des réformes Chatel du lycée et Vallaud-Belkacem du collège, j'ai en charge des classes dont les effectifs augmentent sans cesse. Ma discipline compte de moins en moins pour le DNB.

A cause de la réforme Blanquer du lycée et du baccalauréat, les disciplines sont mises en concurrence et le contrôle continu est généralisé.

A cause du décret Hamon du 20 août 2014, la décharge pour la coordination est remplacée par une IMP (perte de 175 €, en moyenne, pour un P. EPS hors classe), je dois assumer de plus en plus de tâches et mon temps de présence dans l'établissement a augmenté. On tente même de m'imposer des outils et des méthodes d'évaluation au détriment de ma liberté pédagogique. Professeur principal, on veut m'ajouter encore 30 missions !

#### Je vote FO pour exiger

- l'abrogation du décret Hamon qui accroît notre charge de travail,
- l'abrogation des réformes du collège et du lycée,
- le rétablissement de toutes les heures de décharges supprimées par le décret Hamon, de toutes les garanties nationales qu'apportait le décret du 25 mai 1950 pour les professeurs d'EPS,
- la baisse des effectifs par classe et le respect de ma liberté pédagogique.

### Alerte sur mon statut et ma discipline !

PPCR supprime la grille spécifique des bi-admissibles. Sous prétexte de professionnalisation et d'adaptation « au niveau des qualifications et des compétences attendues », PPCR prévoit « la rénovation des concours » et prépare une déqualification des professeurs d'EPS. Or l'EPS est une discipline à part entière dans le cursus scolaire des élèves.

Suite aux menaces sur le ministère des sports, il faut une augmentation des subventions de l'Etat à l'UNSS.

La réforme Blanquer du lycée menace l'existence du diplôme national du Baccalauréat. Elle supprime des milliers de postes à la rentrée 2019.

#### Je vote FO pour obtenir

- le maintien du CAPEPS comme concours de recrutement de haut niveau,
- les 3 heures d'UNSS effectuées dans l'établissement d'affectation,
- le retour à la licence individuelle,
- le rétablissement des heures de cours disciplinaires et des postes supprimés,
- le rétablissement du baccalauréat comme diplôme national anonyme et premier grade universitaire,
- le rétablissement de l'échelle de rémunération spécifique des bi-admissibles.

### Alerte sur ma retraite !

Le gouvernement entend remplacer les régimes de retraite solidaires par un régime universel par points. Ma pension ne serait plus calculée sur la base de mes six derniers mois de salaire. Pour un professeur d'EPS, cette mesure conduirait à une réduction d'au moins 25% de sa pension.

La retraite par points, c'est le travail sans fin !

#### Je vote FO pour défendre

- le maintien du code des pensions civiles et militaires,
- le calcul de la pension civile sur la base des 75% du traitement indiciaire détenu les 6 derniers mois.

### FO rend compte de son mandat

<b>PPCR</b> Projet d'accord présenté aux organisations syndicales représentatives (septembre 2015)	<b>Signataires :</b> FSU, UNSA, CFDT, CFTC <b>Non signataires :</b> FO, CGT, Solidaires
<b>Décret Hamon</b> redéfinissant nos obligations de service Vote au CTM du 27 mars 2014	<b>Pour :</b> CFDT, UNSA <b>Contre :</b> FO, CGT, SNUEP-FSU, SUD <b>Abstention :</b> SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUIPP-FSU
<b>Réforme Blanquer du baccalauréat</b> Vote au CSE du 21 mars 2018	<b>Pour :</b> UNSA, SNALC <b>Contre :</b> FO, CFDT, CGT, FSU, Solidaires

FO première organisation de la Fonction publique d'Etat

FO, une Confédération indépendante qui rassemble  
les salariés de tous les secteurs professionnels

Pour résister, revendiquer, reconquérir  
du 29 novembre au 6 décembre  
**je vote FO !**